

Sainte-Thérèse, le 16 février 2017

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 24, rue
Brissette à Sainte-Agathe-des-Monts
V/réf. : 16 2929. PHI

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 2 février dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'accident technologique du 5 décembre 2002, 3 pages
2. Avis d'infraction du 6 décembre 2002, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu
des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander
la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous
trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours
ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée,
au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
d'accès aux documents

p.j. (7 pages)

N° Référence : _____

T- _____

()

Date de l'événement : 5 décembre 2002 Heure : 16 h 38 min. N^{bre} de photos : Ø
 Organisme impliqué : J.L. Brissette Ltée. Tél. : (819) 326-3263
 Adresse : 24, rue Brissette Poste : _____
 Ville : Sainte-Agathe-des-Monts Code postal : J8C 2T4
 Endroit de l'événement : 24, rue Brissette Code S.P. : _____
 Ville de l'événement : Sainte-Agathe-des-Monts N° de ville : 78028
 Produit en cause : Hydrocarbure (diesel possiblement) État du produit L/S/G : (L)

NON CLASSÉ	CLASSE	UN : 1202
	3.3	CAS :

Quantité : Approx. : Imp. : Ind.
 Précise : Dév. : 50 l.
 Sans Dév. : Réc. : Ind.

Aspects humains

Sans objet :
 Évacués : N^{bre} : _____
 Blessés : N^{bre} : _____
 Traités imm. : N^{bre} : _____
 Hospitalisés : N^{bre} : _____
 Décédés : N^{bre} : _____

SECTEUR : Aéroportuaire Commercial Forestier Autres :
 Industriel Minier Mixte
 Portuaire Résidentiel Rural

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'intérieur
 Infrastructure souterraine Infrastructure de surface Milieu naturel Aucun

TYPE D'ÉVÈNEMENT : Aérien Bris d'équipement Déversement illégal Ferroviaire
 Incendie Manutention Maritime Réservoir
 Routier Travaux illégaux Autres

Sommaire (causes de l'événement) : Odeurs d'hydrocarbure provenant du réseau d'égout de la ville

Signalé par : 53-54 Origine M.E.F. (O/N) : (O)

Organisme : _____ Appel reçu à : 16 h 38 min.
 Tél. : _____ Date : 2002-12-05 Fin de la conversation : 16 h 56 min.

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non

Urgence-Environnement : Jean-Marie jr Dion Rendu sur les lieux à : _____ h _____ min.
 Organisme impliqué : Sani-Laurentides Quitte les lieux à : _____ h _____ min.
 Responsables municipaux : Daniel Thibault, dir. Servi. Incendie Temps total : 105 min.
Marcle Baillargé, travaux publics N^{bre} de sorties : Ø
 Autres : _____ Catégorie : 1) 2) 3)
 Transféré à (serv. ou code) : Servi industriel DR-15 Zone (M.T.M.) : _____ Demande d'exécution de travaux : Oui Non
 Sommaire : Voir page 2. Émissions 115.1 : Oui Non
 (Interventions) _____ Fonds d'urgence : Oui Non Coût : _____
 Pér. de traitement : Int. Ext. Comb.
 X : _____ Y : _____

Signature : Jean-Marie jr Dion

Date : 2002-12-05

DATE ET HEURE	JOURNAL DES OPÉRATIONS
2002-12-05 16h38	Je reçois l'appel de la répartitrice d'urgence environnement, je rappelle cette dernière à 16h41, elle me donne les coordonnées de la plaignante, qui se plaint d'odeur d'hydrocarbure et d'égout dans sa résidence, ce qui lui occasionne des maux de tête. Les pompiers seraient intervenus et il n'aurait rien détecté d'anormale. AR-15-2002-12-05-2781
2002-12-05 16h44	Je rap: 53-54 cette dernière étant occupée, c'est avec Yves Piquette que je parle. -Depuis lundi des odeurs d'hydrocarbures sont perceptible dans le logement de -Mardi, les pompiers sont allés vérifier, ils auraient constatés des odeurs d'hydrocarbure. Après quelques vérifications, il n'aurait pas trouvé la source, par la suite lord d'une autre vérification de ces derniers auraient conclu que ce sont des odeurs d'égout qui sont perceptible dans le sous-sol de Mme . Selon ces derniers, il y aurait un problème au niveau du tuyau d'évacuation des eaux de la résidence, il manquerait un coude ou clapet anti-retour. Ils ne sont pas satisfaits de l'intervention de pompiers, car les odeurs d'hydrocarbure sont toujours perceptibles. Ils désirent que nous intervenions. Je lui mentionne que je ferais les vérifications nécessaires auprès de la municipalité. Fin de la conversation 16h54.
2002-12-05 16h56	J'appel le service de police et pompier, la répartitrice me dit qu'il n'y a aucun pompier de service, ils sont tous de garde. Elle en appellera un qui me rappellera sous peu.
2002-12-05 17h08	Daniel Thibault, directeur du service des incendies me rappelle, il m'explique la situation et leur intervention. -ils sont intervenus mardi, ils ont constaté des odeurs de diesel ou d'huile à chauffage dans la résidence de la plaignante, cette dernière a un chauffage à l'électricité. Ils ont visité les maisons et commerce avoisinant la maison de la plaignante, aucune odeur d'hydrocarbure n'était perceptible. Ils ont élargi leur vérification, chez le distributeur Coke, ils ont constaté des odeurs de diesel, à force d'interroger les employés, ils ont finalement été informés qu'un déversement de diesel s'était produit en début d'après midi lundi, lorsqu'un employé à fait le plein de son camion, ce dernier aurait laissé le bec dans le réservoir et il serait revenu 15 minutes plus tard et a ce moment il s'est aperçu du déversement. Le représentant de l'entreprise n'était pas très coopérant, il ne voulait pas dire le volume perdu, mais il pourrait être d'environ 100 litres. Le diesel aurait pris le chemin d'un regard pluvial au quai de chargement des camions, ce dernier se déverse dans l'égout combiné de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts. L'entrepôt Coke se trouve à environ 53-54 de la plaignante, et le réseau d'égout passe devant chez elle. -l'égout a été purgé avec de l'eau mardi après midi. -Mercredi, il a rappelé la plaignante et cette dernière lui a fait mention que des odeurs étaient encore perceptibles. -Ce matin, Marcel Baillargé, des travaux publique, serait passé chez la plaignante, il n'a constaté qu'une odeur d'égout. Il avait prévu nettoyer à nouveau le réseau à nouveau. M. Thibault ne peu me dire si ça été fait. - 53-54 responsable chez le distributeur Coke, lui aurait mentionné qu'il paierait la facture de nettoyage. -Nous avons convenu qu'une nouvelle vérification sera réalisée chez la plaignante demain matin par lui ou Marcel Baillargé et qu'ils me rappelleront pour m'informer de leurs constats, vu que nous avons reçu une plainte ce soir pour les odeurs. Fin de la conversation 17h25.
2002-12-05 17h30	J'appel Mme 53-54 et la ligne est engagée.
2002-12-05 17h45	J'appel Mme 53-54 je lui fais un résumé de ce qui a été fait par la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et que c'est possiblement un déversement qui se serait produit, ce qui expliquerait les odeurs dans sa maison. Cette dernière se plaint qu'il y a encore des odeurs et des désagréments que ça lui occasionne. Je lui indique qu'un représentant de la ville doit passer à nouveau demain pour faire le constat. Elle veut que les odeurs disparaissent. Je lui explique que des odeurs de diesel ou d'huile à chauffage peuvent être persistantes. Elle me demande comment ce fait-il que ses voisins n'ont pas d'odeur, je lui dis que c'est possiblement un problème avec sont tuyau de rejet (clapet anti-retour absent). Lorsque j'aurais un retour de la ville, demain, nous verrons si d'autres interventions sont nécessaires. Fin de la conversation 17h50
2002/12/06 8h35	J'appel Marcel Baillargé des travaux publics de la ville de Ste-Agathe-des-Monts, ce dernier m'informe que le distributeur Coke, J.L. Brissette Ltée situé au 24, rue Brissette a perdu un certain volume de diesel lundi dernier. Le diesel s'est déversé dans un regard pluvial situé près des quais de chargement des camions, ces derniers sont reliés à la conduite d'égout combinée de 21 pouces qui passe sous la rue Brissette et qui est relié à un collecteur de 42 pouces qui passe sous la rue De Martigny et se dirige vers la station d'épuration. Aucune problématique n'a été noté à l'usine. -M. Baillargé à vérifier le réseau d'égout jeudi, il n'a pas noté la présence de produit et d'odeur dans le réseau, avec le débit qu'il y a à cet endroit le produit n'a pas du resté longtemps dans le réseau. -Concernant les odeurs chez Mme 53-54 il explique par le fait qu'il y a des branchements aux égouts qui ne rencontrent pas les normes de plomberie, il n'y a aucune trappe au niveau du rejet de la machine à laver. Ils vont demander que les correctifs nécessaires soient apportés. -Ils ont demandé à J.L. Brissette de nettoyer les regards d'égout pluvial situés sur sa propriété, car des odeurs de diesel sont encore perceptibles. Sani Laurentides doit passer ce matin pour faire les travaux nécessaires, nettoyage des

	regards etc. La ville à l'intention de demander à J.L. Brissette Ltée. d'apporter les correctifs nécessaires pour que de tels évènements ne se reproduise, le réservoir est situé près des regards d'égout pluvial et la pente du terrain se dirige directement vers ces derniers. Fin de la conversation 8h55
2002/12/06 10h40	<p>Daniel Thibault, directeur du service des incendies de Ste-Agathe-des-Monts m'appel pour me dire qu'il est allé vérifier au 93, rue De Martigny, il n'a pas constaté d'odeur d'hydrocarbure dans la maison. La locataire a mis une guenille dans le retour d'eau de sa laveuse ce qui aurait eu pour conséquence de prévenir que les odeurs n'entrent dans la maison.</p> <p>Je parle également avec monsieur Sylvain Labelle de J.L. Brissette Ltée, ce dernier m'informe de la cause du déversement, c'est le pistolet utilisé pour le remplissage qui a gelé et le mécanisme de déclenchement n'a pas fonctionné lorsque le réservoir du camion était plein. Selon la lecture de leur compteur, c'est un volume de 50 litres qui se serait déversé sur le sol. Sani Laurentides est sur place pour faire les travaux de nettoyage, les eaux utilisées pour le nettoyage sont pompées à mesure. Je l'informe que selon l'article 21 de la Loi sur la qualité de l'environnement il doit informer le MENV de tout déversement. Il me fait part qu'il le sait, mais que son employé ne l'avait pas informé, c'est lorsque les pompiers sont intervenus qu'il en a été informé.</p> <p>Je l'informe que nous leur enverrons un avis d'infraction à ce sujet. Il me demande d'inclure les numéros de téléphone d'urgence environnement. Fin de la conversation 10h50.</p>
2002/12/06 11h52	Marcel Baillargé des travaux publics de la ville de Ste-Agathe-des-Monts, m'appel et me dit qu'il a parlé avec Mme 53-54 et cette dernière lui a dit qu'il n'y avait plus d'odeur de perceptible chez elle ce matin.

CERTIFIÉE

LC 037373 744

Saint-Eustache, le 6 décembre 2002

AVIS D'INFRACTION

J.L. Brissette limitée
24, rue Brissette
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1T4

Copie au dossier

N/Réf. : 7610-15-01-00382-03
400061258

Objet : Déversement d'hydrocarbures au 24, rue Brissette à Saint-Agathe-des-Monts

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du contrôle effectué le 5 décembre 2002 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir omis d'informer le ministère de l'Environnement sans délais d'un déversement de contaminant (diesel) dans l'environnement (réseau d'égout combiné).
- Loi sur la qualité de l'environnement;
article 21

Nous vous demandons donc de nous soumettre un plan de la démarche mettez en place pour qu'une telle situation ne se reproduise d'ici au 21 décembre 2002.

Tel que demandé, nous vous donnons les numéros de téléphone pour rejoindre notre service d'urgence environnement.

Le jour : (450) 623-7811 (8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30)

Le reste du temps : 1-866-694-5454

AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7610-15-01-00382-03
400061258

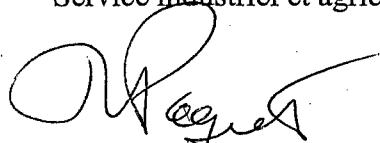
Le 6 décembre 2002

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Marie jr Dion au (450) 623-7811, poste 281.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Coordonnateur - Division contrôle
Service industriel et agricole,



Richard Paquet

RP/jmd